



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

ARRÊTÉ n° DRCP/2015/ 031
portant modification statutaire
de la Fédération départementale d'énergies du Lot

La Préfète du LOT,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-37 et L.5211-17 ;
VU l'arrêté préfectoral modifié du 20 février 1995 portant création de fédération départementale d'énergies du Lot (FDEL) ;
VU la délibération de la FDEL sollicitant la prise de la compétence « Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », prévue à l'article L.2224-37 du CGCT ;
VU les avis favorables des conseils municipaux membres de la FDEL ;
CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée prévues au code général des collectivités territoriales sont réunies ;
SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Lot ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La compétence « Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » est transférée à la fédération départementale d'énergies du Lot.

ARTICLE 2 : Est ajouté aux statuts annexés au présent arrêté, un nouvel article 2.5 rédigé comme suit :

« 2.5 Infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du CGCT, pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Lot, le président de la fédération départementale d'énergies du Lot ainsi que les maires des communes membres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Cahors, le **10 JUIL. 2015**

Pour la Préfète
Le Secrétaire Général

Eric SACHER